



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU MORBIHAN

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer
Morbihan

Demande de dérogation aux articles L.411-1 du Code de l'environnement.

service
Eau, Nature et
Biodiversité
Unité Nature, Forêt,
Chasse

Participation du public du 14 octobre au 29 octobre 2019 inclus
**Dérogation pour l'effarouchement de Goéland argenté (*Larus argentatus*) sur la
plateforme de compostage de biodéchets du site ADOZ à Caudan**

NOTE DE PRESENTATION

1 allée du Général Le
Troadec
BP 520
56019 Vannes

Lorient agglomération sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

◇ la perturbation intentionnelle de Goélands argentés (*Larus argentatus*) par effarouchement, à l'aide de rapaces (Buse de Harris) et utilisation d'effaroucheurs sonores et pyrotechniques. Cette opération est menée par un fauconnier spécialisé.

L'objectif de l'opération envisagée est de :

limiter les dégradations à l'extérieur et à l'intérieur du bâtiment (dégâts sur les machines),
limiter les risques liés à la sécurité publique,

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour perturbation intentionnelle d'individus appartenant à l'espèce protégée (*Larus argentatus*) accompagné de la présente note d'information est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours francs **du 14 octobre au 29 octobre 2019** inclus directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au 1 allée du Général Le Troadec à Vannes, sur rendez-vous durant la période de participation du public (contact au secrétariat de l'unité Nature, Forêt, Chasse - tél : 02 56 63 74 88).

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan-Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, nature et biodiversité,

Jean-François CHAUVET